

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-501104

ND= 17388

CA

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)
Matricule : **AA360**

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

RACHAD ESSAID

Date de naissance :

Adresse :

Habituel

Tél. : **0661815503**

Total des frais engagés : **119,00 Dhs + 803,10 Dhs**

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. JKINI Hafida
Médecin généraliste
Hay Al Qods, Bd. Nabouls N° 51
Sidi Bernoussi, Casablanca
Tél. : 05 22 74 05 93

Date de consultation :

11/01/2020

Nom et prénom du malade :

FAOUZI Sadaqa

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète + HTA + infection urinaire + cœdidos Vulvar

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

7 JAN. 2020

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

LE : / /

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/01/2020	Dr. JKINI Hafida Médecin généraliste Hay Al Qods, Bd. Nabouls N° 51 Sidi Bernoussi - Casablanca Tel.: 05 22 74 05 93	01	150DH	INP : 091038873 Dr. JKINI Hafida Médecin généraliste Hay Al Qods, Bd. Nabouls N° 51 Sidi Bernoussi - Casablanca Tel.: 05 22 74 05 93

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	11/01/2020	8031.70 Dhs

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : []

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	
H	25533412 21433552 00000000 00000000
D	00000000 00000000 35533411 11433553
G	
B	

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur JK

LOT: N03
PER: 06-2021
PPU: 79,40 DH

LOT: N03
PER: 06-2021
PPU: 79,40 DH



بطة

49,40

nprimés

LOT: N03
PER: 06-2021
PPU: 79,40 DH

Dr. JKINI Hafida
Médecin Généraliste
Hay Al Qods, Bd Naboulsi N° 51
Sidi Bernoussi - Casablanca
Tél.: 05 22 74 05 93

49,40

Casablanca, le... 11/1/2020

Saadia

79,40x3

cholosten 10mg

LOT: KARDEGIC 75MG
SACHETS B30
PER: 04-2021
P.P.V: 30DH70

LOT: KARDEGIC 75MG
SACHETS B30
PER: 04-2021
P.P.V: 30DH70

6 118000 061847

0 1 Cpl 4 03 mois

Amep 5

1 Cpl 4 03 mois

46,50

83,10

66,50

83,10

30,80x3

05 22 74 05 93

اتف :
Hay Al Qods, Bd Na

Dr. JKINI Hafida
généraliste
Hay Al Qods, Bd Naboulsi N° 51
Sidi Bernoussi - Casablanca
Tél.: 05 22 74 05 93

KARDEGIC 75MG
SACHETS B30

P.P.V: 30DH70

6 118000 061847

0 1/2 - 0

13 mois

Kardegic 75
1 Sachet

49,40

رقم 51 البرنوصي، الط
ernoussi- Casablanca

63170

Dr. JKINI Hafida
Médecin généraliste
Hay Al Qods, Bd. Nabouls N° 51
Sidi Bernoussi, Casablanca
Tel. : 05 22 74 05 93

ARS 250

PPV 63,50

1 CP x 25.

HARMA

26160

~~Funglyse~~

FONGLYSE

PPV 26DH40

10 sach

75.00 -

Safonell

COOPER PHARMA
 PPC: 75,00 DH

1 flacon x 7

30170

~~Funglyse~~ crème

1 aff x 25 10

T = 8031 100 DHs

Dr. JKINI Hafida
Médecin généraliste
Hay Al Qods, Bd. Nabouls N° 51
Sidi Bernoussi, Casablanca
Tel. : 05 22 74 05 93

FUNGILYSE ® Crème

PPV 30DH50
 EXP 08/2021
 LOT 96042

